

Conseil Communautaire du 6 Avril 2021

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20210406-CC\_21\_054-DE

Date d'envoi de la convocation : 31 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de Procurations : 17

Nombre de Votants : 80

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Jonathan VION, Pascal HUGUENIN, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnauld GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Michel BOULEY, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Guy DROMARD, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

**Suppléants :** Mme Catherine TIXIER, (suppléante de M. Yves PYS – CHANGE),  
M. Thierry DUBUISSON (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS),  
M. Michel PERDRIER (suppléant de M. Pierre BROUANT - CORGENGOUX),  
M. Michel ROY (suppléant de M. Marc DENIZOT – CORMOT-VAUCHIGNON),  
M. Michel GIEN (suppléant de M. Pascal MALAQUIN – MELOISEY),

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Carole BERNHARD à M. Raphaël BOUILLET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à M. Pierre BOLZE,  
M. Jean-François CHAMPION à M. Alain SUGUENOT,  
M. Thibaut GLOAGUEN à M. DAHLEN,  
Mme Virginie LONGIN à Mme BRAVARD,  
Mme Olivia PUSSET à M. Pierre BOLZE,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Charlotte FOUGERE,  
M. Philippe ROUX à M. Xavier COSTE,  
Mme Virginie ROUXEL-SEGAUT à Mme JEUNET-MANCY,  
M. Sébastien LAURENT à M. Vittorio SPARTA,  
M. Gérard NAIRAT à Mme Patricia ROSSIGNOL,  
Mme Estelle BRUNAUD à Mme Virginie LEVIEL,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Jean-Paul BOURGOGNE à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Jean-Pascal MONIN à Mme Laurence BROCHOT,  
M. Gilles ARPAILLANGES à M. Jean-Luc PETIT,  
M. Gérard GREFFE à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Gérard ROY, Eric MONNOT, Bernard REPOLT, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Alexandra PASCAL, Guy VADROT

**Secrétaire :** M. Alexis FAIVRE

## TARIFS DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES

RAPPORTEUR : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, chaque année, doit se prononcer sur les tarifs des déchets et ordures ménagères.

Pour l'année 2021, les évolutions suivantes sont proposées :

- évolution des tarifs « redevance spéciale d'ordures ménagères » de 26 € à 27€/m3 pour les professionnels et de 33 € à 34 €/mois pour les collectes supplémentaires.
- évolution des tarifs « accueil des professionnels en déchèteries », notamment pour les déchets non-recyclables de 25 € à 28 €/m3, ainsi que pour les déchets dangereux de 100 € à 150 €/m3.


### DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la grille tarifaire des déchets et ordures ménagères, dans les conditions jointes en annexe à la présente délibération,
- NOTE que ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20210406-CC\_21\_054-DE

  
Jean-François PONS



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécurse citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 021-200006682-20210406-CC\_21\_054-DE



## Annexe n°7 - TARIFS 2021 des DECHETS

### PRIX DE VENTE DES BACS OM

Contenance des bacs	Tarifs actuels en vigueur (TTC livrés)	Tarifs proposés 2021
80 l	28,00 €	28,00 €
120 l	30,00 €	30,00 €
180 l	38,00 €	38,00 €
240 l	42,00 €	42,00 €
340 l	63,00 €	63,00 €
500 l	152,00 €	152,00 €
660 l	148,00 €	148,00 €

### TARIFS REDEVANCE SPECIALE D'ORDURES MENAGERES

Redevance Spéciale	Prix de revient	Tarif en vigueur	Tarifs proposés 2021
Professionnels + administrations	27,74 €/m <sup>3</sup>	26 €/m <sup>3</sup>	27 €/m <sup>3</sup>
Collectes supplémentaires	34 €/mois	33 €/mois	34 €/mois
Communes	Part fixe : 0,91 €/habitant Part variable : 27,74€/m <sup>3</sup>	Part fixe : 0,86 €/habitant Part variable : 26€/m <sup>3</sup>	Part fixe : 0,90 €/habitant Part variable : 27€/m <sup>3</sup>
Location des bacs	55 €/m <sup>3</sup>	55 €/m <sup>3</sup>	55 €/m <sup>3</sup>

### TARIFS ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Type de déchets	Coût moyen pratiqué dans le cadre du marché	Tarif proposé au 1er juillet 2020	Tarifs proposés 2021
Déchets non-recyclable	27,23 €/m <sup>3</sup>	25 €/m <sup>3</sup>	28 €/m <sup>3</sup>
Gravats	19,99 €/m <sup>3</sup>	20 €/m <sup>3</sup>	20 €/m <sup>3</sup>
Végétaux	15,02 €/m <sup>3</sup>	16 €/m <sup>3</sup>	16 €/m <sup>3</sup>
Déchets Dangereux	220 €/m <sup>3</sup>	100 €/m <sup>3</sup>	150 €/m <sup>3</sup>
Plâtre	20,41 €/m <sup>3</sup>	20 €/m <sup>3</sup>	20 €/m <sup>3</sup>
Bois	15,26 €/m <sup>3</sup>	16 €/m <sup>3</sup>	16 €/m <sup>3</sup>

### TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES COMPOSTEURS

Matériel	Coût de revient pour la collectivité (achat TTC)	Tarif en vigueur depuis le 1er septembre 2014	Tarifs proposés 2021
2e composteur (480 litres - particulier)	52,68 €	25 €	25 €
2e composteur (800 litres - professionnel)	95,40 €	60 €	60 €

### TARIF CAUTION POUR GOBELETS REUTILISABLES

Matériel	Coût de revient pour la collectivité (achat + frais de gestion)	Tarif actuel en vigueur	Tarifs proposés 2021
Gobelets réutilisables (2000)	1 000 €, soit 0,50€/unité	0,50 €/unité	0,50 €/unité

### TARIFS DE REEDITION DES CARTES D'ACCES EN DECHETERIE

Tarif réédition carte d'accès en déchetterie	5,00 € TTC
----------------------------------------------	------------

### TARIFS DE COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES ORDURES MENAGERES AUX COMMUNES

Prestations	Tarifs TTC/ Heure
Utilisation d'une benne à ordures ménagères	80,00€/ heure
Utilisation d'une mini benne	50,00€/ heure

### TARIFS DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES EXCEPTIONNELLES AUX COMMUNES

Prestations	Tarifs TTC/ Heure	TARIFS PROPOSES 2021
Tarifs du traitement des ordures par tonne	110,00€/ tonne	110,00€/ tonne
Tarifs du traitement des ordures par m <sup>3</sup>	16,50€/ m <sup>3</sup>	16,50€/ m <sup>3</sup>